

→ ENVIRONNEMENT

De Grenelle en Conférence, l'AMF engagée mais vigilante



Le contexte économique et financier actuel impose de procéder à des choix et d'établir des priorités

Voilà cinq ans, le gouvernement organisait le Grenelle de l'environnement afin de déterminer les priorités à faire figurer dans la loi pour réunir les conditions d'une transition écologique équilibrée et socialement acceptée. L'AMF avait pris une part active dans ce processus, de longue haleine, puisque les derniers décrets issus des lois Grenelle viennent tout juste de paraître.

À l'annonce par le nouveau gouvernement de la tenue d'une nouvelle concertation nationale, les 14 et 15 septembre prochains, j'ai assuré

Madame Delphine Batho, ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie, de notre détermination et de notre engagement pour la préservation de l'environnement et le développement durable de nos territoires.

Avant de prévoir de nouvelles obligations, la Conférence devra en priorité s'atteler à parachever le processus du Grenelle de l'environnement

en identifiant les leviers financiers et techniques indispensables à l'accompagnement et au soutien des actions portées par nos communes et communautés. Le contexte économique et financier actuel impose de procéder à des choix et d'établir des priorités. Il en va de l'adhésion au dispositif, tant du point de vue des collectivités qui ont à répondre à des demandes de plus en plus nombreuses que du grand public dont les difficultés socio-économiques s'accroissent.

Aujourd'hui plus que jamais, les collectivités doivent être spécifiquement consultées afin d'éclairer le gouvernement sur la possibilité d'appliquer, sur le terrain, de nouvelles propositions, notamment si celles-ci doivent se traduire par des transferts de nouvelles charges. La mise en œuvre d'un nombre important des mesures décidées dans le cadre du Grenelle repose en effet sur les collectivités territoriales sans que leur financement n'ait été prévu ou qu'elles n'aient fait l'objet, au préalable, d'une étude d'impact financier.

Dans le cadre de la Conférence environnementale pour la transition écologique, comme pour les autres chantiers importants à venir, l'AMF sera, selon son habitude, un partenaire de l'État exigeant mais constructif. Elle sera vigilante en particulier à ce que ce processus ne vienne pas alourdir encore davantage les charges pesant sur le bloc local.